



plus value sur bien commun

Par **mymy05**, le **15/08/2010** à **09:37**

Bonjour, j'ai du quitté le domicile conjugal le 18.12.2008 car mon ex m'a frappé (main courante à la gendarmerie) le 18.12.2008 nous sommes passé devant le juge et j'ai eut l'accord du juge pour partir. Donc mon ex est resté dans la maison. Mais voilà que celui-ci fait obstruction à la vente (il a signé les mandats de vente dans différentes agences) mais à chaque visite de clients dit qu'il y a + de 100.000 euros de travaux (c'est totalement faux) donc les clients se résignent à la prendre. Comme cela fait 2 ans que la maison est en vente et que je suis partie ma question est la suivante (je sais que je dois payer la plus value mais comme il fait obstruction depuis le départ ais-je un recours pour ne pas la payer ?). De plus, nous avons eut des acheteurs potentiels le 6 aout 2010 mais ils veulent baisser le prix moi je suis d'accord, hors mon ex ne l'ai pas. Nous venons donc de perdre ses clients...je tiens à signaler que nous sommes mariés sous le régime de la communauté et que lors du jugement il est stipulé qu'il paie l'emprunt de la maison et qu'il me devra des loyers d'occupations....maison achetée en octobre 2006. Dois-je payer cette plus value à moi seule alors que c'est lui qui fait tout pour ne pas la vendre...Merci de bien vouloir me répondre.
Cordialement